

COMPTE DE GESTION 2014

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 présenté par le Receveur Municipal

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

L'assemblée, après s'être fait présenté l'analyse financière par Monsieur le Maire approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 309 110.17€ et un excédent d'investissement de 377 157.79€.

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE 2014

L'assemblée confirme l'affectation provisoire des résultats 2014 voté lors de l'adoption du budget primitif 2015 à savoir l'affectation en investissement de 260 000.00€ et le report en fonctionnement de 49 110.17€

PROJET DE RECRUTEMENT D'UN GARDE RURAL

L'assemblée donne son accord de principe concernant le recrutement d'un garde rural à temps partiel partagé avec d'autres communes voisines

PREVENTION CITOYENNE

Monsieur le Maire expose les échanges entre les services de gendarmerie, la municipalité et les référents concernant la prévention citoyenne. Au vu de l'expérience, le dispositif sera étendu à l'ensemble du village

VIDEO SURVEILLANCE

Un projet de vidéo surveillance est actuellement en cours d'élaboration. Des devis seront sollicités pour la mise en place de caméras notamment aux futurs vestiaires de football.

CONVENTIONS ALSH ET STAGE THEATRE

L'assemblée décide de renouveler les conventions pour le centre de loisirs et le stage théâtre avec la commune de Saint-Venant pour la période de juillet et août 2015.

ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME

A compter du 1^{er} juillet 2015, la commune ne pourra plus disposer de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme, la C.A.L ayant créé un service commun pour l'instruction de ces dossiers, l'assemblée décide de confier à la C.A.L l'instruction des actes du droit des sols.

TRAVAUX

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblées des différentes notifications de subventions reçues.
- La commission d'appel d'offres s'est réunie les lundis 15 et 22 juin 2015 pour le marché de travaux des vestiaires de football. Un lot ayant été déclaré infructueux, une renégociation sera lancée.
- Le marché de la 2^{ème} phase des travaux de l'église a été attribué à l'entreprise FRANCOMME de Busnes pour un montant HT de 39 000.00€.
- La C.A.L effectue actuellement les travaux de modernisation sur une partie du parc d'Eclairage Public sur la commune (environ 17 000 €)
- L'aménagement du terrain scolaire en terrain de football pour les équipes jeunes est en phase d'achèvement
- Concernant la voirie des devis ont été et seront sollicités pour les trottoirs Rue Flandres Dunkerque et rue de l'Eglise ainsi que l'aménagement de la Ruelle Binot. La commission voirie se réunira début juillet pour étudier ces dossiers.

MARPA

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de la société VILOGIA qui notifie leur renoncement au projet de MARPA sur la commune.

PERSONNEL COMMUNAL

L'assemblée décide d'ouvrir deux postes en contrat aidé à compter du 1^{er} juillet (services techniques) et un autre probable en fin d'année (agent polyvalent), ainsi que 3 postes d'intervenants pour les T.A.P suite à la mise en place d'un A.C.M (accueil collectif de mineurs). Des cartes cadeaux seront offertes au personnel communal pour la prime d'été suivant l'assiduité des agents.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le tarif d'un repas cantine passe à compter du 1^{er} septembre de 2.60€ à 2.70€
- ADSL haut débit qui concerne la rue de l'Eclème : une consultation pour le renouvellement de la délégation de service public sera lancée en partenariat avec les communes concernées.
- Une subvention oxygène 62 de 760€ a été notifiée pour la plantation concernant la tranche conditionnelle des travaux d'aménagement de la Basse Rue.
- Le montant des travaux d'aménagement du columbarium s'élève à 2200€HT
- Un projet concernant le remplacement des volets à la Salle Polyvalente est en cours de réflexion
- Une prolongation du délai du 27 septembre prochain relatif à la programmation des agendas d'accessibilité des Etablissements recevant du public a été sollicitée auprès de la Préfecture.